

Victimisation avec violence et perceptions à l'égard de la sécurité chez les femmes des Premières Nations, métisses et inuites et chez les femmes vivant dans des régions éloignées au Canada

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mardi 26 avril 2022

Les femmes autochtones sont plus susceptibles de subir de la violence au cours de leur vie

Les Autochtones sont surreprésentés en tant que victimes de violence au Canada, et les femmes autochtones en particulier connaissent des taux disproportionnellement élevés de violence. La victimisation avec violence à l'égard des Autochtones est ancrée dans l'histoire de la colonisation, qui a eu et continue d'avoir des répercussions sur les familles et les communautés autochtones, de même que sur la société canadienne.

Dans l'ensemble, plus de 6 femmes autochtones sur 10 (63 %) ont subi une agression physique ou sexuelle au cours de leur vie (depuis l'âge de 15 ans). Plus précisément, près des deux tiers des femmes des Premières Nations (64 %) et des femmes métisses (65 %) ont été victimes de violence au cours de leur vie, tandis que la proportion observée pour les femmes inuites (45 %) était la même que celle pour les femmes non autochtones (45 %).

Les résultats de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) de 2018 et de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2019 sur la sécurité des Canadiens (victimisation) sont diffusés aujourd'hui dans l'article de *Juristat* intitulé « [La victimisation avec violence et les perceptions à l'égard de la sécurité : expériences des femmes des Premières Nations, métisses et inuites au Canada](#) ». L'article porte sur les expériences des femmes autochtones en ce qui a trait à la victimisation avec violence autodéclarée, ainsi que sur les formes de violence vécues, sur les perceptions à l'égard des problèmes et de la sécurité dans le voisinage, de même que sur la confiance à l'égard de la police et du système de justice. De plus, les données sur les homicides mettent en lumière la prévalence et les caractéristiques des homicides commis à l'endroit des femmes autochtones au Canada. Un deuxième rapport, qui repose sur les mêmes sources de données et qui s'intitule « [Expériences de victimisation des femmes dans les collectivités éloignées du Canada](#) », porte sur les expériences et les perceptions similaires chez les femmes vivant dans des régions éloignées.

Les femmes autochtones sont plus susceptibles d'être victimes d'agression physique ou sexuelle au cours de leur vie

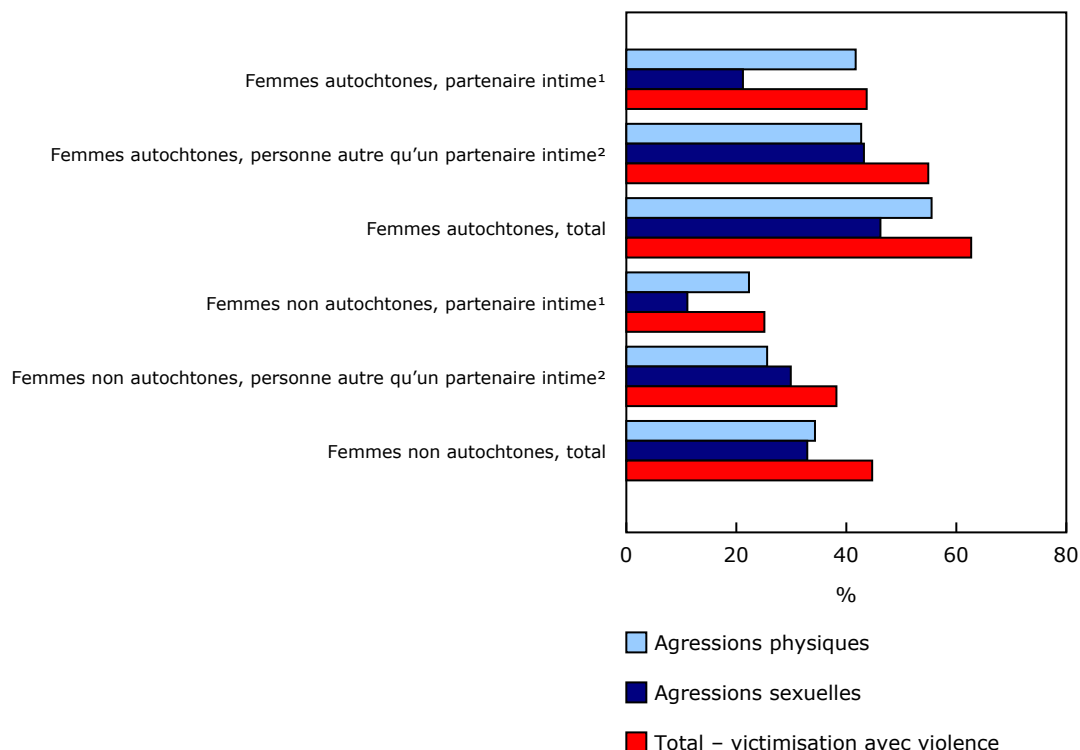
Selon les données de l'ESEPP, les femmes autochtones vivent des expériences de victimisation avec violence de façon disproportionnée au cours de leur vie. Près de 6 femmes autochtones sur 10 (56 %) ont été victimes d'agression physique au cours de leur vie, tandis que près de la moitié (46 %) des femmes autochtones ont été victimes d'agression sexuelle au cours de leur vie. À titre de comparaison, environ le tiers des femmes non autochtones ont été victimes d'agression physique (34 %) ou d'agression sexuelle (33 %) au cours de leur vie.

Près de 6 femmes sur 10 des Premières Nations (58 %) et des femmes métisses (57 %) ont été agressées physiquement au cours de leur vie et un peu moins de la moitié des femmes des Premières Nations (48 %) et des femmes métisses (48 %) ont été agressées sexuellement au cours de leur vie. Les proportions de femmes inuites qui ont déclaré avoir été agressées physiquement (39 %) ou sexuellement (28 %) au cours de leur vie étaient semblables aux proportions d'agressions physiques (34 %) ou sexuelles (33 %) enregistrées par les femmes non autochtones.



Graphique 1

Agressions physiques et sexuelles commises contre les femmes autochtones et les femmes non autochtones depuis l'âge de 15 ans, selon le lien de l'auteur avec celles-ci, Canada, 2018



1. Comprend la violence commise par un conjoint marié, un conjoint de fait ou un partenaire amoureux (actuel ou ancien) ou une personne avec laquelle la victime entretenait un autre type de relation intime. Le calcul des pourcentages exclut les répondants qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime.

2. Comprend les actes de violence commis par un autre agresseur avec lequel la victime n'entretenait pas de relation intime, y compris des connaissances, des amis, des membres de la famille, des collègues et d'autres personnes.

Note(s) : Certaines différences peuvent ne pas être statistiquement significatives.

Source(s) : Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (5256).

Plus de 4 femmes autochtones sur 10 sont victimes de violence entre partenaires intimes au cours de leur vie

Selon les données de l'ESEPP, les femmes autochtones étaient plus susceptibles que les femmes non autochtones d'être victimes de violence entre partenaires intimes au cours de leur vie — c'est-à-dire la violence commise par un conjoint marié, un conjoint de fait, un partenaire amoureux ou un autre partenaire intime, actuel ou ancien. Plus de 4 femmes autochtones sur 10 (44 %) ont subi de la violence physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie, ce qui est considérablement plus élevé que chez les femmes non autochtones (25 %). Ces expériences ont été déclarées par plus de 4 femmes des Premières Nations sur 10 (43 %) et par près de la moitié (48 %) des femmes métisses.

En plus de la violence perpétrée par un partenaire intime, les femmes autochtones ont été victimes de façon disproportionnée de violence perpétrée par des personnes autres qu'un partenaire intime, comme des connaissances, des amis ou des étrangers (55 % par rapport à 38 % des femmes non autochtones). Plus précisément, les femmes des Premières Nations (58 %) et les femmes métisses (55 %) ont été victimes de violence par une personne autre qu'un partenaire intime.

L'interaction de l'identité autochtone avec d'autres facteurs accroît la prévalence de la victimisation avec violence

Bien que la victimisation avec violence ait été, dans l'ensemble, plus élevée chez les femmes autochtones, on a constaté que l'intersectionnalité de l'identité autochtone avec d'autres facteurs démographiques et socioéconomiques contribuait à des différences dans la prévalence de victimisation avec violence chez les femmes autochtones.

Selon les données de l'ESEPP, 1 femme autochtone sur 10 (11 %) avait été sous la responsabilité légale de l'État pendant son enfance par rapport à 2,3 % des femmes non autochtones. Le fait d'avoir été sous la responsabilité légale de l'État pendant l'enfance était associé à une plus grande probabilité de faire l'objet de victimisation avec violence au cours de la vie. Une grande proportion (81 %) des femmes autochtones qui ont déjà été sous la responsabilité légale de l'État pendant leur enfance ont été victimes de violence au cours de leur vie.

Le fait d'avoir une incapacité est aussi fortement associé à la probabilité de faire l'objet de victimisation avec violence au cours de la vie. Plus précisément, chez les femmes autochtones, les personnes ayant une incapacité (74 %) étaient plus susceptibles que celles n'ayant aucune incapacité (50 %) d'avoir été victimes de violence au cours de leur vie. En outre, chez les femmes ayant une incapacité, les femmes autochtones (74 %) étaient plus susceptibles que les femmes non autochtones (57 %) d'avoir subi de la victimisation avec violence au cours de leur vie.

L'itinérance était également associée à un niveau plus élevé de victimisation. Selon les données de l'ESEPP, les femmes autochtones (9,4 %) étaient environ cinq fois plus susceptibles que les femmes non autochtones (1,9 %) d'avoir déjà vécu une situation d'itinérance. La grande majorité (91 %) des femmes autochtones qui ont déclaré avoir vécu une situation d'itinérance ont également subi de la victimisation avec violence au cours de leur vie, comparativement à 6 femmes autochtones sur 10 (60 %) qui n'avaient pas vécu de situation d'itinérance.

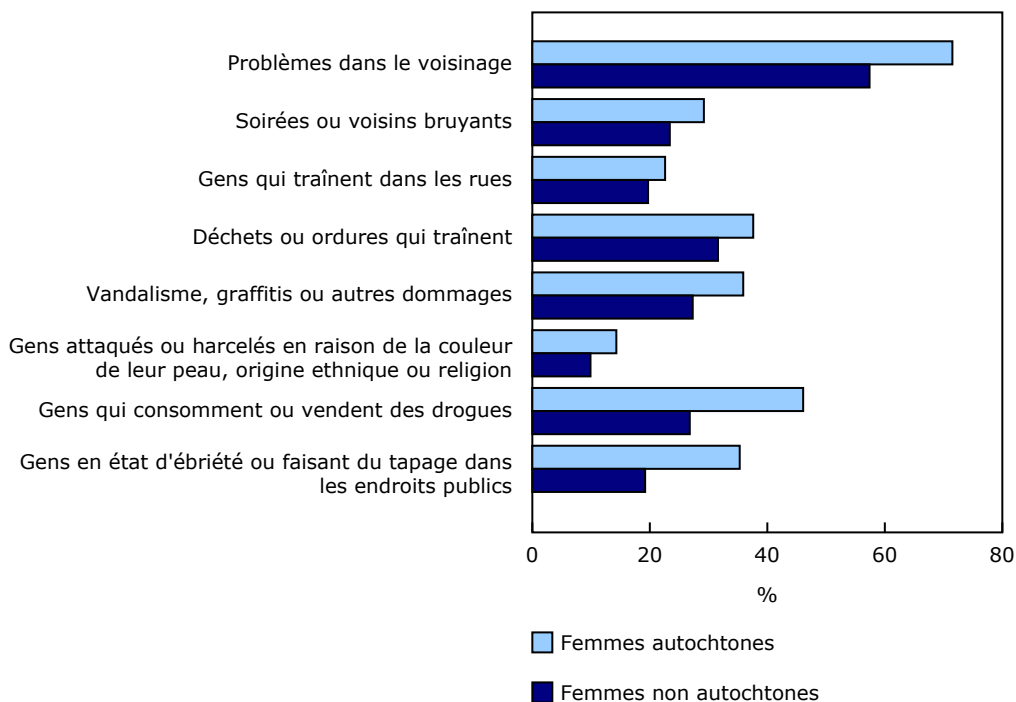
Les femmes autochtones sont plus susceptibles de percevoir des problèmes sociaux dans leur quartier et d'avoir moins confiance en la police

Les problèmes dans le voisinage, comme des soirées ou des voisins bruyants, des déchets ou des ordures qui traînent, et des personnes qui consomment ou vendent des drogues dans leur quartier, sont associés à des taux de victimisation plus élevés et à des niveaux de satisfaction plus faibles à l'égard de la vie, et sont souvent un indicateur du niveau de sécurité et de criminalité perçus dans les quartiers. Selon les données de l'ESG, les femmes autochtones étaient plus susceptibles de percevoir des indicateurs de problèmes sociaux dans leur quartier, et environ 7 femmes autochtones sur 10 (71 %) ont déclaré au moins un problème de petite, moyenne ou grande envergure dans leur quartier. À titre de comparaison, un peu moins de 6 femmes non autochtones sur 10 (57 %) percevaient des problèmes sociaux dans leur voisinage.

Bien qu'une grande majorité (82 %) de femmes autochtones aient indiqué avoir une grande confiance en la police, la proportion était inférieure à celle observée chez les femmes non autochtones (91 %). En outre, les femmes autochtones (17 %) étaient plus de deux fois plus susceptibles de déclarer avoir très peu confiance ou aucune confiance en la police comparativement aux femmes non autochtones (8,2 %).

Graphique 2

Perceptions des femmes autochtones et des femmes non autochtones à l'égard des problèmes dans le voisinage, 2019



Note(s) : Certaines différences peuvent ne pas être statistiquement significatives.
Source(s) : Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation) (4504).

Les femmes des régions éloignées sont plus susceptibles d'être victimes de violence répétée et de la signaler à la police

Dans un deuxième rapport publié aujourd'hui et intitulé « Expériences de victimisation des femmes dans les collectivités éloignées du Canada », on explore les expériences de victimisation des femmes vivant dans des régions éloignées du pays et on les compare avec celles des femmes vivant dans des régions plus accessibles (c.-à-d. des régions où l'accès aux biens et services essentiels est facile).

Ce rapport a révélé que, dans l'ensemble, les expériences de victimisation des femmes vivant dans les régions éloignées du pays étaient, à bien des égards, semblables à celles des femmes vivant dans les régions accessibles. Selon les résultats de l'ESEPP, environ 1 femme sur 15 (7 %) vivant dans les régions éloignées a indiqué avoir été victime d'une certaine forme de violence physique ou sexuelle au cours de l'année précédente, y compris la violence qui s'est produite en contexte de relations intimes ou non. Cette proportion était semblable à celle observée chez les femmes vivant dans des régions accessibles (6 %).

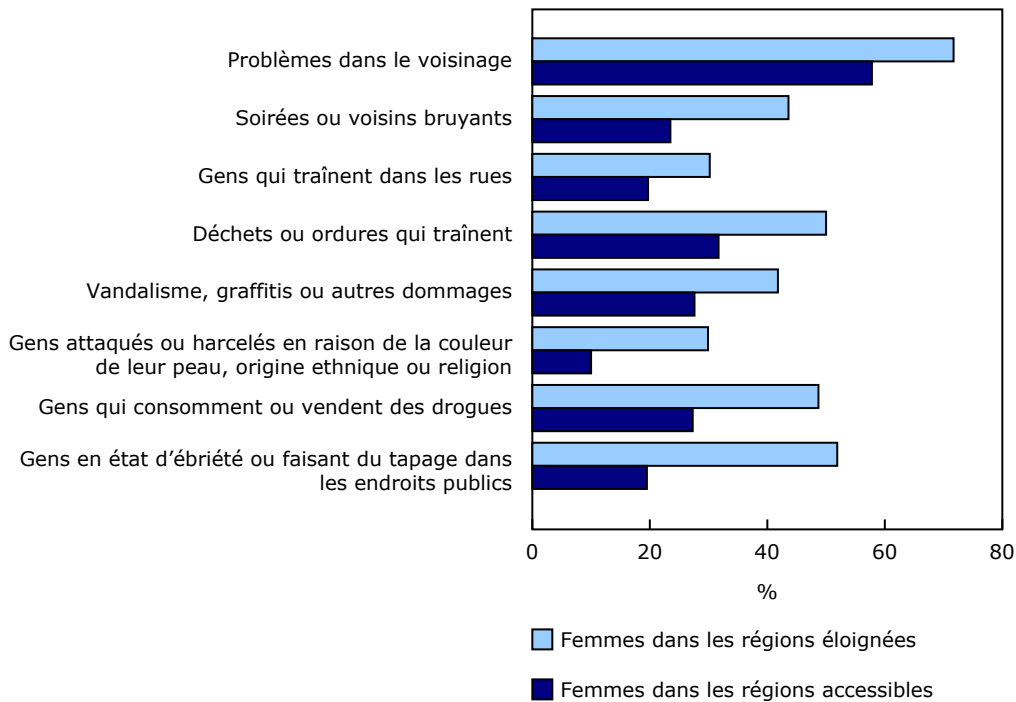
Des proportions égales de femmes vivant dans des régions éloignées (12 %) et dans des régions accessibles (12 %) ont déclaré avoir été victimes de violence entre partenaires intimes au cours de l'année précédente. En revanche, le fait d'en avoir été victimes à plusieurs reprises était plus fréquent chez les femmes vivant dans les régions éloignées (95 % des femmes qui ont été victimes de violence entre partenaires intimes) que chez celles vivant dans les régions accessibles (83 %). Plus de 4 femmes sur 10 (43 %) dans des régions éloignées ayant été victimes de violence entre partenaires intimes au cours de l'année précédente ont dit avoir subi cette forme de violence quotidiennement, hebdomadairement ou mensuellement.

On observe une autre différence notable entre les victimes des régions éloignées et celles des régions accessibles en ce qui a trait à leurs comportements de signalement à la police. Par exemple, la violence faite aux femmes dans les régions éloignées était plus susceptible d'être signalée à la police, tant pour la violence entre partenaires intimes (16 %) que pour la violence de la part d'autres personnes (43 %), comparativement aux femmes dans les régions accessibles (6 % et 12 %, respectivement). En outre, les femmes vivant dans des régions éloignées étaient plus susceptibles que celles résidant dans des régions accessibles d'avoir elles-mêmes communiqué avec la police.

Les femmes vivant dans les régions éloignées sont plus susceptibles de percevoir des signes de problèmes sociaux dans leur voisinage

De nombreuses femmes vivant dans les régions éloignées percevaient certains aspects troublants liés au désordre social dans leur collectivité. Ainsi, plus de 7 femmes sur 10 (72 %) ont déclaré que leur voisinage était caractérisé par des signes de problèmes sociaux, une proportion considérablement plus élevée que celle observée chez les femmes vivant dans les régions accessibles (58 %). Plus de la moitié (52 %) des femmes vivant dans les régions éloignées ont déclaré que les gens en état d'ébriété ou faisant du tapage dans les endroits publics étaient un problème dans leur voisinage, comparativement à 19 % des femmes résidant dans les régions accessibles. De même, les femmes vivant dans les régions éloignées ont plus souvent déclaré que leur voisinage avait des problèmes de déchets ou d'ordures qui traînent (50 % par rapport à 32 % des femmes vivant dans les régions accessibles), de gens qui consomment ou vendent des drogues (49 % par rapport à 27 %), de soirées ou de voisins bruyants (44 % par rapport à 24 %) et de gens attaqués ou harcelés en raison de la couleur de leur peau, de leur origine ethnique ou de leur religion (30 % par rapport à 10 %).

Graphique 3
Perceptions des femmes vivant dans les régions éloignées et les régions accessibles à l'égard des problèmes dans le voisinage, 2019



Note(s) : Comprend les personnes qui ont déclaré que le problème particulier était important, modéré ou mineur dans leur voisinage. Les régions éloignées comprennent les régions éloignées et très éloignées, alors que les régions accessibles comprennent les régions accessibles et facilement accessibles, telles qu'elles sont définies par l'approche de classification manuelle utilisée pour l'indice d'éloignement. Certaines différences peuvent ne pas être statistiquement significatives.
Source(s) : Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation) et indice d'éloignement (4504).

Note aux lecteurs

Cet article de Juristat est fondé sur les résultats de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) de 2018 et de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2019 sur la sécurité des Canadiens (victimisation). En outre, certaines constatations de l'Enquête sur les homicides y sont incluses.

L'ESEPP a permis de recueillir des renseignements sur les expériences autodéclarées de victimisation avec violence vécues par les Canadiens depuis l'âge de 15 ans (« victimisation avec violence au cours de la vie ») et au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête. Dans l'ESEPP, la victimisation avec violence est définie comme suit :

Agression physique : Attaque (victime frappée, giflée, agrippée, poussée, projetée au sol ou battue), menace de préjudice physique ou incident dans lequel une arme est présente.

Agression sexuelle : Activité sexuelle forcée, tentative d'activité sexuelle forcée, attouchements sexuels, agrippements, baisers ou caresses non désirés, ou relation sexuelle sans être en mesure d'y consentir.

L'un des objectifs de l'ESG sur la victimisation est de mieux comprendre les enjeux liés à la sécurité des Canadiens, y compris les perceptions à l'égard de la criminalité et du système de justice.

En raison des changements apportés aux méthodes de collecte, il n'est pas recommandé de comparer les résultats de l'ESG de 2019 avec ceux des cycles précédents de l'enquête, car toute différence pourrait être attribuable à un changement de méthode de collecte (c.-à-d. l'utilisation de questionnaires en ligne) plutôt qu'à des variations réelles des tendances de la victimisation.

L'indice d'éloignement utilise la proximité d'une région par rapport aux centres d'activité économique et aux agglomérations de population, ainsi que d'autres mesures de l'accessibilité des biens et services essentiels, pour déterminer l'éloignement relatif de chaque subdivision de recensement au Canada. Cinq catégories d'éloignement peuvent être produites, allant des régions très éloignées aux régions facilement accessibles. L'article de Juristat intitulé « [Expériences de victimisation des femmes dans les collectivités éloignées du Canada](#) » combine les régions éloignées et très éloignées, ainsi que les régions accessibles et facilement accessibles, en raison de la taille de l'échantillon.

Définitions, source de données et méthodes : numéros d'enquête [4504](#) et [5256](#).

Les articles de *Juristat* intitulés « [La victimisation avec violence et les perceptions à l'égard de la sécurité : expériences des femmes des Premières Nations, métisses et inuites au Canada](#) » et « [Expériences de victimisation des femmes dans les collectivités éloignées du Canada](#) » ([85-002-X](#)) sont maintenant accessibles.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).